



## Entraide Missionnaire Internationale

Bureau Central Administratif  
3, rue Duguay-Trouin  
75280 PARIS CEDEX 06  
FRANCE

☎ 01 42 22 07 77

☎ 01 42 22 91 27

☎ 01 45 48 53 90

✉ [emi@saintmartin.com.fr](mailto:emi@saintmartin.com.fr)

[www.entraide-missionnaire.com](http://www.entraide-missionnaire.com)

## Évacuation sanitaire en cas d'affection grave

Selon le règlement intérieur Article 36 :  
Un contrat d'évacuation sanitaire a été conclu avec EURO-CROSS qui couvre l'ensemble des adhérents en option I.

EURO-CROSS se charge de l'envoi d'une équipe médicale pour examiner le malade et organiser, le cas échéant, l'évacuation sanitaire.

Avant toute évacuation, il convient de contacter préalablement EURO-CROSS par téléphone, au numéro figurant chaque année dans le Guide des services.

### ► Procédure :

Depuis le 1er janvier 2005, la Centrale d'Alarme Mutualiste EURO-CROSS Belgique, Association Sans But Lucratif, située à Zellik en Belgique, est chargée de la décision, la coordination et de l'organisation pour l'évacuation sanitaire des membres inscrits en option I (achat de billet d'avion pour la personne à évacuer, etc. seul le problème de visa est à régler par le demandeur).

### ► Avis médical :

L'évacuation sanitaire est déclenchée après avis médical d'EURO-CROSS qui en informe l'EMI. Celle-ci doit être justifiée médicalement et par la nécessité pour le malade, d'être hospitalisé dès son arrivée, que ce soit à l'intérieur du continent ou vers l'Europe.

### ► Evacuation :

1. Eurocross organise et facture les frais encourus à l'Entraide Missionnaire Internationale
2. Le groupe décide suite à l'accord médical d'Eurocross, d'organiser le rapatriement à sa charge et se fait rembourser par l'EMI.

L'E.M.I. prend 80 % à sa charge et demandera au groupe le remboursement de 20 %.

Le calcul de la prise en charge de l'Entraide Missionnaire Internationale s'effectuera sur un montant maximum qui ne peut excéder 5 places assises en « classe touristique ».

## Prestations 2010



L'appel téléphonique préalable constitue une condition essentielle pour obtenir une intervention dans les frais de rapatriement.

tel + 00 32 2 272 09 00

fax + 00 32 2 270 03 05

[assistance@eurocross.be](mailto:assistance@eurocross.be)